

Rapport d'activités de l'année 2018

Luxembourg, le 22 février 2019

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des activités durant l'exercice 2018 du groupement d'intérêt économique (GIE) Commission des normes comptables (CNC).

- **Renouvellement des mandats (2018 / 2021)**

L'année 2018 a été marquée par le renouvellement des mandats des membres du Conseil de gérance du GIE CNC, le premier mandat de 4 années (2013 / 2017) étant parvenu à son terme. A l'issue de ce renouvellement, 4 nouveaux membres ont rejoint le Conseil de gérance pour la période 2018 / 2021 et 8 membres ont vu leurs mandats renouvelés. En outre, la composition du Conseil de gérance reflète désormais une parfaite parité entre femmes (6 membres) et hommes (6 membres).

- **Programme de travail (2018 / 2021)**

Durant l'année 2018, le nouveau Conseil de gérance de la CNC a travaillé à l'élaboration d'un programme de travail équilibré qui prend en compte à la fois les priorités en matière comptable et les ressources limitées de la CNC.

A l'issue de ses réflexions, le Conseil de gérance a défini comme axe prioritaire pour la période 2018 / 2021 le projet de refonte du droit comptable luxembourgeois. En effet, malgré plusieurs modifications périodiques, le droit comptable luxembourgeois demeure essentiellement basé sur l'ancienne loi du 4 mai 1984 et nécessite après 35 ans une révision globale portant tant sur la forme que sur le fond.

- **Administration générale**

D'un point de vue organisationnel, le projet de règlement d'ordre intérieur (ROI) initié durant l'année 2017 a été finalisé durant le premier trimestre de l'année 2018. Le ROI définit l'organisation interne, le fonctionnement et les procédures de travail du Conseil de gérance et de ses groupes de travail et a également pour objet de préciser les règles de comportement, de neutralité et d'indépendance y inclus les dispositions portant sur la prévention et la gestion de conflits d'intérêt. Comme annoncé l'année passée, le ROI sera mis prochainement en ligne sur le site de la CNC dans une perspective d'information et de transparence à l'égard du public.

- **Doctrine comptable**

Durant l'année 2018, la CNC s'est penchée sur plusieurs problématiques à caractère doctrinal dont celles relatives au régime comptable applicable aux fonds d'investissement alternatif réservés (FIAR) et à la comptabilisation des crypto-monnaies, jetons numériques et autres transactions liées à la technologie dite *Blockchain*.

- **Plan comptable normalisé**

A la suite de l'adoption en juin 2018 par le Conseil de gouvernement du projet de règlement grand-ducal portant révision du PCN, la CNC en collaboration avec le CTIE et le STATEC a procédé à l'élaboration et à la publication de diverses communications à destination du public. Pour mémoire, l'application du PCN révisé est prévue à compter des exercices débutant le 1^{er} janvier 2020.

- **Dérogations en matière comptable (art. 27 L.2002)**

Au cours de l'année 2018, la CNC a élaboré un questionnaire permettant aux entreprises soumettant une demande de dérogation de procéder à l'auto-évaluation de leur situation au regard du droit comptable. Seules les demandes soumises par des entreprises en situation de conformité peuvent ainsi faire l'objet d'une instruction et bénéficier, le cas échéant, d'une autorisation.

La CNC a été saisie durant l'année 2018 de 24 demandes de dérogation en application de l'article 27 de la loi modifiée de 2002 (2017 : 34, 2016 : 17). Parmi ces 24 demandes, 19 constituaient des demandes de renouvellement d'autorisation et 5 constituaient des nouvelles demandes d'autorisation.

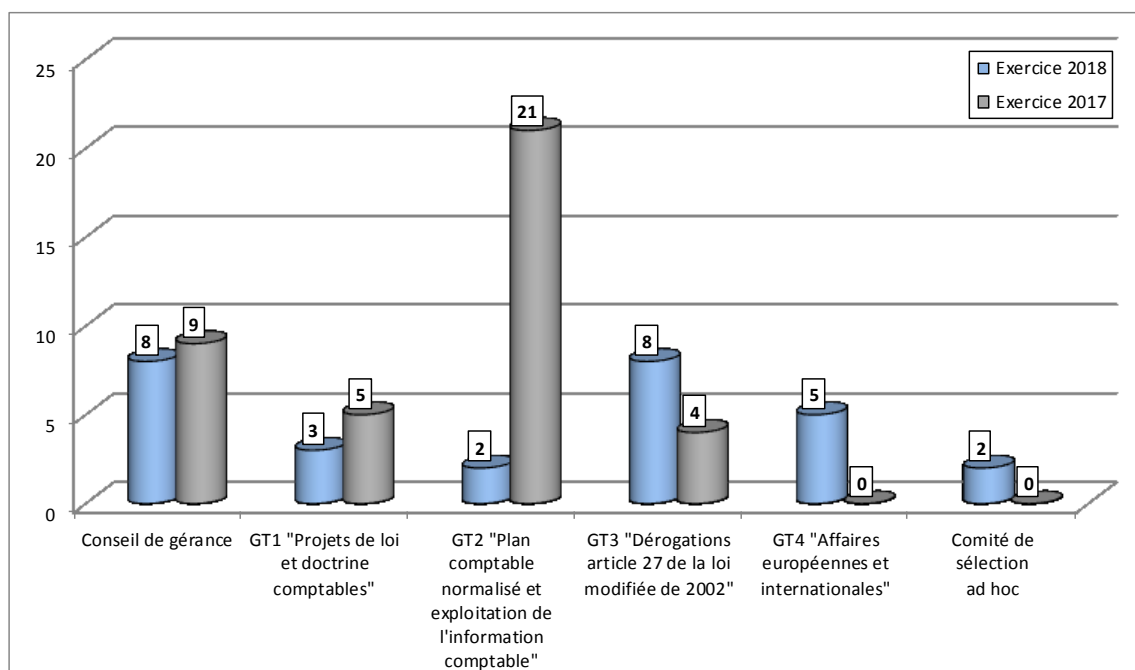
- **Affaires européennes et internationales**

En 2018, la CNC a également participé à la consultation publique lancée par les services de la Commission européenne intitulée « *Bilan de qualité du cadre législatif de l'UE sur les informations à publier par les entreprises* ».

Par ailleurs, la CNC a également contribué aux travaux de l'EFRAG (« *European Financial Reporting Advisory Group* ») notamment à travers son soutien financier (« *National funding mechanism (NFM)* ») et à sa participation en tant qu'organisation-membre aux assemblées générales de l'EFRAG.

- **Réunions de la CNC en 2018**

Durant l'année 2018, le Conseil de gérance et les groupes de travail de la CNC se sont réunis à 28 reprises (2017 : 39).



• **Chiffres-clés du GIE CNC** ¹

	2018	2017	2016
Bilan			
Actif immobilisé	€ 3 712	€ 9 005	€ 11 776
Actif circulant	€ 144 878	€ 62 611	€ 16 948
Total de l'actif	€ 148 590	€ 71 616	€ 28 724
Passif-tiers	€ 9 436	€ 8 829	€ 7 785
Capitaux propres	€ 139 154	€ 62 787	€ 20 939

	2018	2017	2016
Compte de profits et pertes			
Subvention étatique (1)	€ 290 000	€ 288 000	€ 238 000
Autres produits (2)	€ 7 350	€ 5 490	€ 4 320
Frais de personnel et assimilés (3)	€ (195 832)	€ (222 539)	€ (197 774)
Contribution à l'EFRAG ("NFM") (4)	€ (10 000)	€ (15 000)	€ (15 000)
Autres charges (5)	€ (15 152)	€ (14 103)	€ (13 393)
Résultat net	€ 76 366	€ 41 848	€ 16 153

(1) Le financement de la CNC est principalement assuré par une subvention annuelle à charge du budget de l'Etat et destinée à couvrir les investissements et frais générés par les missions confiées par la loi au groupement.

(2) La rubrique "autres produits" correspond essentiellement aux revenus annexes générés par l'animation de séances d'information en relation avec l'actualité comptable dans le cadre du programme de formation continue de l'Institut des réviseurs d'entreprises (IRE) et de l'Ordre des experts-comptables (OEC).

(3) La rubrique "Frais de personnel et assimilés" regroupe l'ensemble des rémunérations versées aux personnes contribuant directement aux travaux du GIE CNC, en ce inclus les frais du personnel salarié, les indemnités du Président ainsi que les jetons de présence versés aux membres et observateurs du Conseil de gérance et aux experts des groupes de travail.

(4) En tant qu'organisation membre de l'EFRAG Aisbl, le GIE CNC verse une contribution financière ("*National funding mechanism (NFM)*") dont le montant est de € 10 000 par an à compter de l'année 2018 (précédemment € 15 000 par an) afin de soutenir les activités de l'EFRAG dont la mission principale consiste à conseiller la Commission européenne en matière d'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS).

(5) La rubrique "autres charges" regroupe principalement les frais de contrôle contractuel des comptes, d'assurance responsabilité civile, les frais informatiques, les frais de déplacement et les autres frais administratifs. Par ailleurs, le GIE CNC bénéficie du soutien logistique du Ministère de la Justice qui met gracieusement à sa disposition un bureau équipé ainsi qu'un support administratif.

¹ Les chiffres-clés ci-dessus constituent une version abrégée des comptes annuels des exercices clos aux 31 décembre 2016, 2017 et 2018 tels que déposés au registre de commerce et des sociétés (RCS). Lesdits comptes annuels ont fait l'objet d'un contrôle contractuel par un réviseur d'entreprises agréé qui a émis une attestation sans réserve pour chacun des exercices.

*

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du Conseil de gérance et des experts des groupes de travail pour leur soutien et leur contribution aux activités et missions de la CNC durant l'exercice écoulé.



Alphonse KUGELER
Président du Conseil de gérance

